

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY Séance du 15 juin 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni à 20H00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD Maire.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026
2. Création d'emplois vacataires et rémunérations
3. Modification du tableau des emplois - Création d'emplois permanents
4. Autorisation de recrutement - Service Administratif
5. Autorisation de recrutement - Service périscolaire et extrascolaire
6. Demande d'ouverture de compte à terme - DGFIP
7. Convention de mandat de facturation - ONF
8. Référent déontologue - Signature de l'avenant à la convention de partenariat avec le CDG 54
9. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation - THLV
10. Commission Communale des Impôts Directs CCID - Nomination
11. Questions diverses

Etaient présents :

M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Fabrice BOUDART, Mme Nathalie GENIER, Mme Sophie FLEUTOT, M. Pierre PARRACCIANI, Mme Aurore PIERRET, MM. Jean-Baptiste COLIN et Thomas BRUGEAS, Mme Coralie MARTIN, MM. Damien ALFF et Nicolas LANA.

Etaient excusés :

Mme CEROTTI a donné procuration à Mme GENIER
Mme MAFARO a donné procuration à M. BRUGEAS
M. DORION

Secrétaire de séance :

M. Nicolas LANA

Nombre de conseillers :

15 en exercice
13 Présents
15 Votants

M. Damien DORION arrive à la délibération n° 27-2026

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Délibération n° 26-2026
Création et rémunérations d'emplois des vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE de procéder au recrutement d'au plus 5 vacataires par semaine pour faire face aux besoins susmentionnés ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux recrutements ;

SPECIFIE que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire ;

PRECISE que la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait, s'élèvera par jour à :

	- 18 ans	+ 18 ans
Aide animateur	50,00 €	55,00 €
Animateur stagiaire	55,00 €	68,00 €
Animateur	60,00 €	80,00 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 27-2026
Modification du tableau des emplois – Création d'emplois permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 28-2026
Autorisation de recrutement – Service administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter cet agent administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

PRECISE que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions correspondantes à la fiche de poste des agents administratifs.

INFORME que le tableau des emplois ne réclame pas de modification.

DIT que la rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois d'adjoint administratif et qu'elle sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 29-2026
Autorisation de recrutement – Service périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter :

- un adjoint d'animation catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026
- un adjoint d'animation catégorie C, à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026

PRECISE que les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions correspondantes à la fiche de poste des agents animations.

DIT que la rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois d'adjoint d'animation et qu'elle sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ne cours.

Délibération n° 30-2026
Autorisation de recrutement – Service périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents affectés au service péri et extra-scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail avec les salariés.

DIT que chaque recrutement fera l'objet d'une information.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 31-2026
Ouverture de compte à terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

AUTORISE l'ouverture d'un compte à terme avec la cellule « services financiers » du service comptabilité et services financiers du Service de Gestion Comptable

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au placement de fonds dans la limite d'un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et pour une durée maximale 3 mois.

Délibération n° 32-2026

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour,

DECIDE :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibération n° 33-2026

Désignation d'un référent déontologue - Avenant à la convention de mission d'assistance avec le CDG 54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le centre de gestion l'avenant modifiant la date de la durée de la convention de partenariat - Mission d'assistance au référent déontologue des élus ainsi la validité de la convention est ainsi repoussée au 31 décembre 2026.

Délibération n° 34-2026

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n° 35-2026
Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Nomination

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

APPROUVE la nomination par la Direction Générale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle, des commissaires composant la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Fabrice BOUDART	Nathalie GENIER
Sandrine HAUPTMANN	Sophie FLEUTOT
Damien DORION	Thomas BRUGEAS
Coralie MARTIN	Nicolas LANA
Yannick CHARLOT	Marie-Thérèse CEROTTI
Damien SCHMITZ	Pierre PARRACCIANI

Fait à Cutry, le 18 juin 2026

 Le Maire,

Jean HUARD